



LE TRIANGLE A.S.B.L.
À l'attention de Monsieur Christian GOBLET
RUE DU BEAU SITE 28
6032 MONT-SUR-MARCHIENNE

Bruxelles, le 22/12/2020

Cher Monsieur Christian GOBLET,

Comme convenu, nous vous envoyons ci-joint notre proposition de contrat pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Grâce à ce contrat, vous pourrez bénéficier :

- d'un prix compétitif
- d'un service personnalisé de votre Business Team
- d'une Customer Area en ligne pour la gestion quotidienne de votre énergie, par exemple :
 - o **Energy Manager Business** pour disposer d'un aperçu mensuel de votre consommation d'énergie
 - o **Energy Bill** pour gérer vos factures en ligne

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous appeler ou à nous envoyer un e-mail. Nous vous aiderons avec plaisir.

Cordialement,

Stéphane Petit
Regional Sales Manager Brussels & Wallonia



Il ne vous reste plus qu'une chose à faire:

Signer numériquement ou renvoyer un exemplaire signé des documents annexés à l'adresse suivante : BOULEVARD DE MERCKEM 60, 5000 NAMUR et ce pour le 29/12/2020 au plus tard.

**Pour toutes vos questions,
contactez votre Business Team
BOULEVARD DE MERCKEM, 60, 5000, NAMUR
Team7@business.engie.be
+3281809533**

Référence Contrat: **3000696623 - REF-S-2046002**

Offre pour la Fourniture d'électricité et de gaz naturel par Electrabel sa à LE TRIANGLE

Entre

LE TRIANGLE A.S.B.L., dont le siège social est établi RUE DU BEAU SITE, 28, 6032, MONT-SUR-MARCHIENNE, TVA BE0864153105, représentée par

Christian GOBLET, Mandataire

ci-après dénommée le "Client".

Et

Electrabel sa, dont le siège social est établi Boulevard Simón Bolívar 34, 1000 Bruxelles, TVA BE 0403.170.701 RPM Bruxelles, représentée par Stéphane Petit, Regional Sales Manager Brussels & Wallonia **ci-après dénommée "ENGIE" ou le "Fournisseur"**.

La Business Team : +3281809533

Team7@business.engie.be

Le Client et ENGIE sont également dénommés ci-après individuellement "Partie" et conjointement "Parties".

1. Objet – Validité de l'Offre – Contrat(s)

La présente Offre concerne la Fourniture d'électricité et de gaz naturel par ENGIE au Client, telle qu'elle est mesurée par le gestionnaire de réseau au(x) Point(s) de Prélèvement du Client repris en Annexe, et a été établie sur base de la quantité contractuelle annuelle égale à **46,56 MWh** pour l'électricité et **311,14 MWh** pour le gaz naturel (ci-après la « **Quantité Contractuelle Annuelle** »).

La présente Offre se compose des documents suivants:

- les dispositions du présent document,
- l'Annexe Points de Prélèvement et conditions de prix,

(ci-après dénommées ensemble les "Conditions Spécifiques"), et

- les Conditions Générales, disponibles sur le site internet d'ENGIE.

La présente Offre est valable jusqu'au: 29/12/2020 à 17:00 CET

L'Offre, telle que décrite ci-dessus, constituera le Contrat si le Client fait parvenir à ENGIE, e-mail ou courrier postal, un exemplaire signé du présent document avant que le délai de validité ne soit expiré. Ce Contrat doit être interprété comme formant un contrat distinct pour la Fourniture d'électricité et pour la Fourniture de gaz naturel par ENGIE et le Prélèvement de ceux-ci par le Client.

2. Durée

Date de début de la Fourniture de l'électricité: 01/01/2021 à 0:00 CET

Date de fin de la Fourniture de l'électricité: 31/12/2023 à 24:00 CET

Date de début de la Fourniture du gaz naturel: 01/01/2021 à 06:00 CET

Date de fin de la Fourniture du gaz naturel: 01/01/2024 à 06:00 CET

Le Contrat est prolongé par reconduction tacite chaque fois pour une durée de 1 an, sauf si le Client ou ENGIE y renonce par écrit au plus tard 2 mois avant le fin de la période en cours.

3. Services

ENGIE offre au Client les services suivants, qui sont compris dans le prix de l'énergie :

La **Business Team** assure une prestation de service personnalisée. Une équipe de collaborateurs professionnels se tient à disposition pour informer ou conseiller le Client.

Elle répond à toutes les questions relatives au Contrat et à la facture et elle assiste le Client pour régler son éventuel déménagement.

Elle assure le suivi du dossier énergétique du Client et le conseille en fonction de son profil de consommation en vue d'optimiser sa consommation d'énergie.

Customer Area

Le site web <http://www.engie.be/fr/business/> offre au Client un accès sécurisé aux services personnalisés de gestion d'énergie en ligne :

- **Energy Bill**

Ce service permet au Client de consulter en ligne ses factures d'énergie des 36 derniers mois. Si le Client a opté pour la facturation électronique, il s'agit des factures originales. Si le Client a opté pour la facturation papier, il s'agit d'une représentation électronique des factures sans valeur juridique.

- **Energy Manager Business**

Ce service permet au Client de consulter et d'analyser les données financières et techniques de ses factures d'énergie.

4. Conditions de prix

Les conditions de prix pour l'électricité sont composées du prix de l'énergie, des Coûts de Réseau (si d'application) et des Surcharges.

Les coûts des pertes de réseau que le Responsable d'Équilibre doit fournir en nature à Elia, calculés conformément aux pourcentages de pertes connus à la date de conclusion du présent Contrat et déterminés par Elia (voir <http://www.elia.be>), sont inclus dans le prix de l'énergie.

Les conditions de prix pour le gaz naturel sont composées du prix de l'énergie, des Coûts de Réseau et des Surcharges.

Le Client trouvera dans l'Annexe « Points de Prélèvement et conditions de prix » les Points de Prélèvement auxquels s'appliquent le(s) tableau(x) de prix repris ci-dessous.

Sans préjudice de l'application de l'article 9.3 des Conditions Générales selon lequel le Prélèvement d'électricité et de gaz naturel est considéré comme une obligation essentielle du Client, une différence entre le Prélèvement du Client et la Quantité Contractuelle Annuelle déterminée à l'article 1 ne donnera pas lieu au paiement par le Client d'une quelconque indemnité.

4.1. Prix de l'énergie pour électricité

Tableau de prix: Electricité – prix fixe – 1		
Compteur bihoraire		
Prix unitaire Heures Peak	(EUR/MWh)	65,99
Prix unitaire Heures Off-Peak	(EUR/MWh)	45,66

4.2. Prix de l'énergie pour gaz naturel

Tableau de prix: Gaz naturel – prix fixe – 2		
Prix unitaire	(EUR/MWh)	18,62

4.3. Contributions résultant des quotas imposés pour les certificats

Dans le cadre de l'obligation légale de remettre des certificats verts et des certificats de cogénération, une contribution énergie renouvelable et, le cas échéant, une contribution cogénération seront mensuellement facturées au Client, proportionnellement au Prélèvement de ce dernier. Si cette obligation légale devait incomber au Client, ENGIE la remplira au nom et pour le compte du Client.

Cette contribution correspond à $Q \times Pc$,

Où:

Q = Nombre de certificats verts et, le cas échéant, de certificats de cogénération, devant être remis conformément à la législation applicable (en ce compris, mais non limitée à l'application d'une éventuelle dégressivité et d'exonérations), exprimé en pourcentage des MWh prélevés par le Client.

Pc = Prix à payer par le Client par certificat à remettre, exprimé en EUR/certificat, tel que défini ci-après par région, respectivement, pour la contribution énergie renouvelable et, le cas échéant, pour la contribution cogénération.

	Pc (en EUR/certificat) pour la contribution énergie renouvelable			Pc (en EUR/certificat) pour la contribution cogénération
	Région Flamande	Région Wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Région Flamande
2021	-	71.00	-	-
2022	-	71.00	-	-
2023	-	71.00	-	-

4.4. Coûts de Réseau

ENGIE appliquera au(x) Point(s) de Prélèvement les Coûts de Réseau de façon transparente.

Pour les Points de Prélèvement qui sont raccordés au réseau de distribution et pour lesquels les Coûts du Réseau de Transport ne sont pas inclus dans le prix de l'énergie (comme indiqué par Point de Prélèvement dans l'Annexe Points de Prélèvement et conditions de prix), les Coûts de Réseau et les Surcharges, tels que déterminés par le gestionnaire du réseau compétent ou les autorités, seront facturés au Client de manière transparente et sans surcoût, suivant les modalités d'application du gestionnaire de réseau ou des autorités, ou, concernant le réseau de transport, sur base des tarifs et

coefficients publiés par Fluxys sur son site internet, en tenant compte de la situation des Points de Prélèvement, et selon les modalités suivantes:

- Le tarif Fluxys pour la capacité fixe annuelle sera appliqué à la Capacité Horaire Maximale de Transport. La Capacité Maximale de Transport pour le(s) Point(s) de Prélèvement, en vertu du présent Contrat, est égale au débit horaire maximal du Point de Prélèvement (E_MTSR, exprimé en kWh/h).

À l'heure actuelle, la formule applicable est la suivante:

$$E_MTSR * [(Entry * EO) + (HP * HP_coeff + MP * MP_coeff + DPRS * DPRS_coeff)]$$

Où :

- **EO** ou **Entry Optimization** signifie le facteur d'escompte qui est appliqué au tarif Entry et qui est déterminé dans l'Annexe Points de Prélèvement et conditions de prix ;
 - **Entry** signifie le tarif pour la capacité d'entrée fixe tel que publié sur le site internet de Fluxys ;
 - **HP, MP** et **DPRS** signifie les tarifs HP, MP et DPRS pour la capacité de sortie fixe sur le(s) Point(s) de Prélèvement du Client, tels que publiés sur le site internet de Fluxys ;
 - **HP_coeff, MP_coeff** et **DPRS_coeff** signifie les coefficients HP, MP et DPRS pour les stations de réception agréées (GOS) pertinentes, tels que publiés sur le site internet de Fluxys.
- Les coûts de l'odorisation seront ajoutés suivant le tarif en vigueur, tels que publiés sur le site internet de Fluxys.
 - Les coûts relatifs au tarif « Energy in Cash », publiés sur le site internet de Fluxys, seront, pour chaque mois de fourniture, facturés au Client sur base des quantités prélevées de ce mois multipliées par la moyenne arithmétique de toutes les cotations ZTP Day-Ahead pour tous les jours du mois de fourniture, tels que publiés sur le site internet de Powernext.
 - Pour les Points de Prélèvement non télé-relevés, E_MTSR est fixé en Annexe, et ce par Point de Prélèvement et pour la durée totale du Contrat. E_MTSR a été fixé en fonction du profil de Prélèvement du Client.

4.5. Surcharges

Les Surcharges, fixées par les autorités, sont appliquées en toute transparence dans la mesure où elles ne sont pas encore incluses dans les Coûts de Réseau.

5. Conditions de paiement - Factures

Le Client doit régler les factures dans les 20 jours calendriers à compter de la date de la facture.

Les frais relatifs aux rappels, mises en demeure et recouvrements encourus par ENGIE et découlant du présent Contrat sont à charge du Client. Il en va de même pour les prestations que le gestionnaire de réseau réalise pour le Client et qu'il facture directement à ENGIE.

ENGIE enverra les factures en format PDF par e-mail au Client à la personne de contact ou au département désigné par celui-ci. A cette fin, le Client communique l'adresse e-mail suivante :

.....

Le Client informera ENGIE en cas de modification de ces données.

ENGIE et le Client déclarent tous deux se conformer aux dispositions légales applicables en matière de facturation électronique.

Toute communication non-électronique sera envoyée à l'adresse suivante:

RUE DU BEAU SITE, 28, 6032, MONT-SUR-MARCHIENNE

Le Client informera ENGIE en cas de modification des données reprises ci-dessus.

6. Modification des conditions et des prix

ENGIE peut modifier les prix et/ou les conditions du Contrat en défaveur du Client. La notification de cette modification doit être faite au moins 3 mois à l'avance par poste ou par courrier électronique. La modification ne peut prendre effet au plus tôt qu'au début de la nouvelle période de prolongation. En cas de désaccord, le Client est tenu d'en informer ENGIE par écrit avant le délai spécifié à l'article « Durée ». Dans ce cas, le Contrat viendra à expiration à l'échéance de la période actuellement en cours.

Les modifications des prix et/ou des conditions qui ne sont pas en défaveur du Client peuvent être effectuées par ENGIE à condition que le Client en soit informé au préalable. La notification sera considérée avoir été effectuée aux dates mentionnées comme suit : (i) pour les notifications envoyées par la poste : le troisième jour ouvrable qui suit la date d'expédition, (ii) pour celles envoyées par courrier électronique : à la date d'expédition, et (iii) pour celles via le site web : le premier jour de publication (dont la date sera mentionnée sur le site).

FAIT A BRUXELLES LE 22/12/2020

En signant le présent document, le Client reconnaît avoir pris connaissance:

- des Conditions Générales de fourniture d'électricité, de gaz naturel, de services et/ou d'exécution de travaux telles que applicables à la date de l'offre et disponibles sur <https://www.engie.be/fr/business/conditions>,

et les avoir acceptés et enregistrés et/ou imprimés.

Paiement par domiciliation : (cocher si souhaité)

Pour accord sur le contenu du présent Contrat.

Chaque Partie reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent document et de ses Annexes.

Electrabel sa



Stéphane Petit

Regional Sales Manager Brussels & Wallonia

LE TRIANGLE A.S.B.L.



Christian GOBLET, administrateur

Mandataire



LE TRIANGLE - Annexe Points de Prélèvement et conditions de prix - Electricité

BP NAME	ENTERPRISE NR	EAN	STREET	NR	ZIP CODE	CITY	START DATE	END DATE	TENSION LEVEL *	METERING METHOD	kWmax	MWh / Year	Energy Term Peak	Energy Term Off Peak
Prix fixe - 1													EUR/MWhp (B)	EUR/MWhop (C)
LE TRIANGLE	0864153105	541449020705639452	RUE DU BEAU SITE	28	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	1/01/2021	31/12/2023	LTNET	YMR	n/a	46,563	65,99	45,66
SUBTOTAL - 1												47		
TOTAL												47		

* LTNET: connected to the low voltage network



LE TRIANGLE - Annexe Points de Prélèvement et conditions de prix - Gaz

BP NAME	ENTERPRISE NR	EAN/GEL	STREET	NR	ZIP CODE	CITY	START DATE	END DATE	METERING METHOD	MWh / Year	Energy Term	Estimated Fluxys Price (EUR/MWh)	Entry Optimization (EO)	Transmission included	Distribution
Prix fixe - 2											EUR/MWh (P0)				
LE TRIANGLE	0864153105	541449020705639469	RUE DU BEAU SITE	28	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	1/01/2021	1/01/2024	YMR	311,142	18,62	1,46	1	N	Distribution
SUBTOTAL - 2										311					
TOTAL										311					

